



FLASH INFOS novembre 2018 : Comité d'Entreprise et Négociations

Vos délégués syndicaux :

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14
Sophie Bellal
05 61 10 82 35
Michèle Bleuse
05 61 10 82 35
Manissa Bournier
04 68 35 92 16
Alexandra Fabre-Delmas
05 62 59 24 72
Delphine Freitas
05 59 02 97 47
Jonathan Huez
05 57 81 40 46

**Permanence
TOULOUSE**
05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr



Adieu 13^{ème} mois...

La Direction nous a informés et consultés sur son projet de lisser le 13^{ème} mois sur 12 mensualités dès le mois de janvier 2019.

Objectif de la Direction :
« *Optiquement, et en dépit du prélèvement à la source, le montant de la fiche de paie serait inchangé...* »

Nous avons demandé à la Direction le retrait de cette décision unilatérale.



Attention EPDI...

La Direction a décidé de modifier l'EPDI 2018-2019 en introduisant de nouvelles subtilités pour la synthèse de l'évaluation, à savoir :

- l'introduction d'une référence à une ancienneté métier qui remet en question l'évaluation du parcours du salarié,
- et alors même que la Direction exige des salariés qu'ils soient experts dans leur métier, le niveau « Expertise » de l'évaluation des connaissances techniques sera désormais réservé à une poignée de métiers : Spécialistes, Experts et Responsables de Directions Fonctionnelles.

La Direction nous a remis en séance les documents détaillant ces évolutions ; nous avons donc demandé à reparler de ce sujet lors du prochain CE dans le cadre d'une information/consultation afin que nous puissions rendre un avis.

A suivre avec l'ordre du jour du CE de fin novembre.

Centre Expertise Multimédia ou Banque « A Distance » ?

La Direction nous a informés sur la mise en place d'un « Test » de prise en charge par le Centre Expert Multimédia (CEM) de la relation bancaire de certains clients particuliers Essentiels. Cela concerne 27 agences de la Banque Courtois et 7% de leur fonds de commerce.

Compte tenu de l'importance du sujet, de l'ampleur du « Test » qui vient de débiter et des impacts sur le travail des salariés du réseau, nous avons demandé à être informés et consultés pour approfondir cette question et rendre un avis.

A suivre avec l'ordre du jour du CE de fin novembre.

Détournement des Droits à Congés Payés acquis...

Pour réduire ses obligations à l'égard des salariés, la Direction voudrait modifier les périodes d'acquisition et de prise des Droits à Congés Payés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Son projet serait :

- une période d'acquisition du 1^{er} janvier au 31 décembre, au lieu du 1^{er} juin au 31 mai ;
- l'exercice des Droits Acquis concomitant avec l'année d'acquisition, au lieu de l'année suivante ;
- et surtout une période de transition qui imposerait aux salariés le report de leurs Droits à Congés Payés acquis au 31 décembre 2019, sur les 4 années suivantes.

La CFDT ne signera pas un accord qui remettrait en cause le libre exercice des Droits à Congés Payés acquis prévu par le Code du Travail.

A suivre avec la négociation de fin novembre.

Lettre de confidentialité, lettre d'engagement, ... et puis quoi encore ?

En juin 2016, nous avons appris que la Direction faisait signer aux salariés nouvellement embauchés une lettre de « confidentialité ». Cette lettre restreignait de façon disproportionnée la libre expression des salariés au sein de l'entreprise. La nouvelle version de cette lettre continue de poser problème en ce qu'elle ne reprend pas à l'identique les termes du Règlement Intérieur, auquel tous les salariés sont soumis.

De plus, la Direction ferait également signer une « lettre d'engagement ».

Afin de pouvoir échanger sur ce sujet et avoir accès à la totalité des documents que la Direction fait signer aux salariés, nous avons demandé à la Direction de revenir sur ce point lors du CE de Novembre.

A suivre avec l'ordre du jour du CE de fin novembre.

Le bulletin de paie dans les nuages ?

La longueur du CE d'octobre dernier n'a pas permis de traiter tous les points qui étaient à l'ordre du jour, dont l'information que la Direction entend nous donner sur la dématérialisation du bulletin de paie des salariés de la Banque Courtois.

Nous serons vigilants et vous tiendrons informés.